



Témoignage: que-ce qu'on risque si on est seul contre 3 personnes

Par Nbacc

Bonjour,
on m'a demandé de témoigner de propos injurieux rapportés par une personne contre une autre lors d'une petite réunion de copropriété. Nous étions sept à être présents. Les propos ont bien eu lieu et je ne suis pas contre un témoignage. Par contre, la situation fait que, mis à part les deux personnes intéressés et moi-même, une quatrième personne ne se souvient pas exactement d'avoir entendu ces propos et les liens d'amitié entre les trois autres et celle ayant proféré les propos sont tels qu'ils pourraient déclarer soit ne rien avoir entendu soit que les propos n'ont jamais été proférés.

Dans ce cas, je serais au mieux le seul à témoigner en faveur de la personne ayant subi les propos, au pire il y aurait 3 personnes qui me mettraient en porte-à-faux, s'ils déclareraient que les propos n'ont jamais été proférés.

A savoir, je déclare aussi que la personne ayant subi les propos est l'enseignante de musique d'un de mes enfants.

Question.

Compte tenu du contexte, si je fais un témoignage et qu'il y a trois personnes témoignant du contraire (car proches entre eux et avec celle ayant proféré l'injure), est-ce que je risque quelque chose (selon le CERFA, un faux témoignage est puni par 15 000 ? d'amende et de la prison)?

Merci

Par janus2

selon le CERFA, un faux témoignage est puni par 15 000 ? d'amende et de la prison

Bonjour,
Si vous rapportez exactement ce que vous avez entendu, cela ne sera donc pas un faux témoignage.

Par Nbacc

Bonjour,

merci de la réponse rapide! Très aimable.

Donc, je ne serais pas accusé de faux témoignage, si, admettons le scénario du pire, 3 autres personnes se coalisant de manière tacite et déclarent qu'ils n'ont rien entendu, voir qu'ils ne se souviennent pas ou, pire, que l'injure n'a pas été proféré et que je mens.

Merci